

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

METHODOLOGIE, DIDACTIQUE ET ANALYSE DES MODELES 1			
Code	PAEG1B93ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Valérie GOUBE (valerie.goube@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours de méthodologie, didactique et analyse des modèles 1 consiste à accompagner l'étudiant dans la maîtrise de techniques d'apprentissage afin d'augmenter ses chances de réussite dans l'enseignement supérieur.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable de:

- Exploiter les différentes techniques d'apprentissage abordées lors du cours et de les mettre en application dans le contexte d'autres activités d'apprentissage,
- Planifier son temps d'étude, de loisirs et de tâches quotidiennes afin de parvenir à un équilibre et augmenter ses chances de réussite.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B93ERGA Méthodologie, didactique et analyse des modèles 1 12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG1B93ERGA Méthodologie, didactique et analyse des modèles 1 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Méthodologie, didactique et analyse des modèles 1			
Code	16_PAEG1B93ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Valérie GOUBE (valerie.goube@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de méthodologie, didactique et analyse des modèles 1 consiste à accompagner l'étudiant dans la maîtrise de techniques d'apprentissage afin d'augmenter ses chances de réussite dans l'enseignement supérieur.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant sera capable de:

- Exploiter les différentes techniques d'apprentissage abordées lors du cours et de les mettre en application dans le contexte d'autres activités d'apprentissage,
- Planifier son temps d'étude, de loisirs et de tâches quotidiennes afin de parvenir à un équilibre et augmenter ses chances de réussite.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Ce cours de 12h sera divisé en ces différents chapitres:

- 2h : Prise de notes
- 6h : Mindmapping
- 2h : gestion du temps et blocus
- 2h : trucs et astuces Word et Excel + questions/réponses examens

Démarches d'apprentissage

- Cours magistraux pour aborder les points théoriques,
- Exercices pratiques individuels,
- Exercices pratiques en petits groupes.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Disponibilité des enseignants et support disponible en ligne,
- Proximité du Service d'Aide à la Réussite.

Ouvrages de référence

- GIORDAN A., SALTET J., « Apprendre à apprendre », 2012, éd. Flammarion
- Fiche PAEG1B53ERG au 05/02/2019 - page 3 de 9
- WEBER H., « objectif mémoire, au lycée et à l'université, (re)trouvez le goût de travailler avec plaisir et efficacité », 2013, éd. Eyrolles, Paris.
- DE KIETELE R., DE ROO-ADRIANS S., DRAIME J. et al., Question(s) de méthode-comment étudier à l'université?, 12^e édition, 2002,
- MONGIN P., DE BROECK F., Enseigner autrement avec le Mindmapping - Cartes mentales et conceptuelles, Dunod, 2016,
- BUZAN T., Mind Map : dessine-moi l'intelligence, Eyrolles, 2012,
- DELADRIERE J-L., LE BIHAN F., MONGIN P., REBAUD D., Organisez vos idées avec le Mind Mapping, 4^e édition, Dunod, 2019.

Supports

- PPT
- Vidéos
- ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation consistera en une reprise des exercices réalisés lors des cours ainsi que l'évaluation des différentes méthodes utilisées dans les contextes de cours et d'études.

Un travail réflexif sur ces différentes techniques sera demandé auprès des étudiants.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note obtenue en évaluation continue du Q1 est automatiquement reconduite en Q3.

L'absence non-justifiée par une raison valable lors d'un cours entrainera irrémédiablement la nécessité de représenter le travail au Q3.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).